

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*02

Ministère chargé
de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 15/06/2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 28/07/2015	N° d'enregistrement F09315 P0122
----------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------

1. Intitulé du projet

RD 9 - Déviation de Baudinard
Commune de BAUDINARD

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département du Var (83)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Collectivités territoriales

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières	d) Toute route d'une longueur inférieure à 3 km
51° Défrichements	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L311.2 du Code Forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares : Les parcelles touchées par le défrichement sont les suivantes : Section A parcelles 240 - 239 - 237 - 235 - 179 - 118. La surface à défricher est de 6 720 m ² (cf plan joint).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en l'aménagement de la déviation (route départementale n°9) du centre du village de Baudinard sur Verdon.

Il s'agit de la création d'une nouvelle plate-forme routière à 2 sens de circulation, passant au Nord du village, d'une longueur de 600 mètres environ, avec rétablissement des écoulements naturels interceptés et assainissement pluvial de la plate-forme.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est :

- De mettre en sécurité le centre ancien du village en déviant le trafic de transit sur une déviation à créer, et de transformer la traversée du centre du village en zone semi-piétonne

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans sa phase de réalisation, le projet consistera en la création d'une voie nouvelle au nord du village, d'une longueur d'environ 600 mètres, se raccordant à la RD 9 à l'est et à l'ouest du village.
Elle sera donc réalisée hors circulation, sans gêne à la circulation actuelle de la RD9.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet supportera un trafic similaire ou inférieur au trafic actuel (entre 300 et 500véh/j).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Une procédure administrative de présentation pour avis à la commission départementale des sites car la commune de Baudinard est soumise à la loi littoral (lac de Sainte-Croix)
- Une procédure de déclaration au titre du code de l'environnement (surface BV interceptée = 6,3 ha)

Le projet est aussi éventuellement soumis à :

- Un diagnostic archéologique préventif éventuellement prescrit par le Service Régional de l'Archéologie
- Un avis de l'Architecte des Bâtiments de France (présence d'un site inscrit)
- Une autorisation donnant lieu à étude d'impact (objet de la demande d'examen au cas par cas)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation donnant lieu à étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Au stade des études préliminaires :	
Longueur de la voie nouvelle	570 m
Largeur de la voie :	
- chaussée	5m
- accotements	environ 1m
Les parcelles touchées par le défrichement sont les suivantes :	6720 m2 (cf plan joint)
Section A parcelles 240 – 239 – 237 – 235 – 179 - 118.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
BAUDINARD 83 630 RD 9, PR 32+817	Long. <u>6 ° 07' 60" E</u> Lat. <u>43 ° 42' 57" N</u>
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :
	Point de départ : Long. <u>6 ° 08' 15" E</u> Lat. <u>43 ° 43' 01" N</u>
	Point d'arrivée : Long. <u>6 ° 08' 07" E</u> Lat. <u>43 ° 43' 07" N</u>
	Communes traversées :
	Baudinard

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : Le projet se situe essentiellement dans une zone de garrigue, jouxtant une zone de taillis de chênes verts.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS de Baudinard approuvé le 03/12/1988, modifié le 31/03/1994.
Le projet se situe en zone Naturelle (ND). La réglementation de cette zone privilégie la préservation du cadre naturel, et autorise les équipements publics d'infrastructure qui ont fait l'objet d'une réservation au POS.
Le projet est concerné par l'emplacement réservé n°1 bis "aménagement de la déviation en vue du contournement de la déviation (plateforme 9m)", au profit du département pour une surface d'environ 11 000 m².

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en limite sud de la ZNIEFF terrestre de type II n°83-118-100 "Lac de Sainte-Croix et ses rives"
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Baudinard est concernée par la loi Littoral de part sa proximité avec le lac de Sainte Croix. La commission départementale des sites devra être consultée du fait que la nouvelle voie se situe à moins de 2000 mètres du rivage
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Baudinard ne fait pas partie du Parc Naturel Régional du Verdon
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

Un site naturel protégé est répertorié au Nord du village : le site des Eouvières (inscrit au POS en Espace boisé classé), vaste forêt de chênes verts de plus de 800 ha situé dans l'aire d'étude à proximité du projet

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

A noter que le projet est situé à 1,5 km du lac de Sainte-Croix, répertorié comme zone humide remarquable

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

Un site inscrit est recensé sur la commune de Baudinard à proximité du projet : "la chapelle de Baudinard, le canyon et leurs abords"

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

d'un monument historique ou d'un site classé ou patrimoine mondial de l'UNESCO ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	risque de pollution et de perturbation des écoulements de la nappe phréatique (faible profondeur) en phase travaux
Ressources			
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'importants mouvements de terre remblais/déblais sont prévisibles localement
est-il déficitaire en matériaux ?			D'importants mouvements de terre remblais/déblais sont prévisibles localement
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude écologique pourra être programmée afin de vérifier ce point (en effet, il s'agit de la création d'une voie nouvelle dans une zone de garrigue en limite d'une espace boisé classé) (risque de suppression d'habitats naturels et de perturbation de la faune en phase travaux). A noter qu'aucune espèce animale ou végétale remarquable n'a été recensé lors de la visite de terrain réalisée en 2008 par le bureau d'études en charge du diagnostic environnemental, et que ce diagnostic ne préconisait pas d'étude écologique. A noter également la présence à environ 2-3 km des gorges de Baudinard, dont les grottes sont un site à enjeu fort de protection des populations régionales de chauves souris.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude écologique pourra être programmée afin de vérifier ce point (en effet, il s'agit de la création d'une voie nouvelle dans une zone de garrigue en limite d'une espace boisé classé) (risque de suppression d'habitats naturels et de perturbation de la faune en phase travaux)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La voie nouvelle d'une longueur d'environ 600m et d'une plateforme d'environ 9m de large, consommera une surface naturelle d'environ 6 000 m ² .
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques présents sur la commune sont : Risque de mouvement de terrain (formations argilo-marneuses - Etude ERG réalisée en 2011) Risque de rupture de barrage (du lac de Ste Croix) Risque de feux de forêt
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'a pas d'incidences sur la santé publique. Il n'est notamment pas situé au droit ou en amont direct d'un périmètre de captage des eaux pour l'alimentation humaine.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une voie nouvelle (environ 500 véhicules/jour) ; L'étude acoustique réalisée en 2009 montre qu'avec le projet, le seul admissible de 60 dbA de jour n'est pas dépassé. Aucune protection acoustique n'est requise. Des nuisances sonores peuvent être présentes en phase travaux. En phase exploitation, nette amélioration de l'ambiance acoustique dans la traversée du village mais un léger impact acoustique est possible sur 2 habitations répertoriées à proximité de la zone de projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une voie nouvelle (environ 500 véhicules/jour) : le risque de pollution olfactive est faible. Par ailleurs, il s'agit d'un report de trafic pour partie déjà existant.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une voie nouvelle (environ 500 véhicules/jour) ; oui : en phase travaux
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une voie nouvelle (environ 500 véhicules/jour) : - par les feux des véhicules la nuit - et par l'éclairage public le cas échéant
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une voie nouvelle (environ 500 véhicules/jour): avec un tel trafic, l'impact polluant dans l'air est faible. Par ailleurs, il s'agit d'un report de trafic pour partie déjà existant.
Pollutions Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une voie nouvelle (environ 500 véhicules/jour): Récupération des eaux de ruissellement de la chaussée et transfert par 2 bassins de rétention (Q10) assurant un traitement de la pollution chronique avant rejet dans le milieu naturel
Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- paysage : par la création d'une voie nouvelle dans un espace naturel (protégé) de garrigue en limite d'un taillis de chênes verts - archéologie : 3 entités archéologiques sont répertoriées au sein de l'aire d'études ->une étude paysagère pourra être réalisée
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- amélioration de la sécurité dans la traversée du village - 2 habitations sont répertoriées à proximité de la zone de projet (une ancienne ferme en cours de rénovation et une tourelle aménagée en habitation) : un impact acoustique est possible

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principales contraintes environnementales recensées pour ce projet concernent la proximité du lac de Sainte Croix (loi littoral, ZH, ZNIEFF) et du site protégé des Eouvières, ainsi que la présence d'une nappe à faible profondeur mais non exploitée (faible ressource). Une des conséquences de la présence de cette nappe est le risque de mouvement de terrain relié à sa perturbation. A noter également l'impact paysager qui peut être localement fort, l'aire d'étude étant située sur une des positions les plus élevées du territoire ; et plus secondairement, la présence d'un site inscrit et d'entités archéologiques à proximité du projet. On notera enfin la présence de 2 habitations isolées dans la zone du projet.

Les études programmées pour ce projet devraient permettre d'identifier les impacts à éviter, réduire et/ou compenser dans la zone d'influence du projet.

Ce projet permettra une mise en sécurité du centre ancien du village, participant ainsi à l'amélioration du cadre de vie permanent et touristique de la commune.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée :	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Diagnostic environnemental
	Etude d'assainissement pluvial
	Etude acoustique
	Etude géotechnique (réalisée pour un glissement à l'entrée Est du village)
	Plan de la surface de défrichement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Toulon**

le **23 JUL. 2015**

Le Délégué Général Adjoint des Services,
Délégué Général aux Routes, Transports, Forêts et aux Affaires Maritimes

Signature



Paul THOMAS-DESESSARTS